

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00053 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60
↪ présents : 47
↪ représentés : 11

Date de convocation :

Mercredi 23 Mars 2022

Secrétaire de séance :

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

Absents excusés :

TRIGNAC : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

Commission : Administration générale

Objet : Administration CARENE - SEM SONADEV - Désignation des représentants à l’Assemblée générale et au Conseil d’administration - Annule et remplace la délibération 2022.00012 du 01^{er} février 2022 suite à une erreur matérielle

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

Commission : Administration générale

Objet : Administration CARENE - SEM SONADEV - Désignation des représentants à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration - Annule et remplace la délibération 2022.00012 du 01^{er} février 2022 suite à une erreur matérielle

David SAMZUN, Président,

Expose,

Suite à une erreur matérielle survenue lors du vote de la délibération 2022.00012 du Conseil communautaire en date du 01^{er} février 2022, je vous propose mes cher.es Collègues de procéder à nouveau à l'élection de nos représentants à la SEM SONADEV.

Conformément aux statuts de la SEM SONADEV, le Conseil Communautaire a procédé, pour la durée du mandat, à l'élection de nos représentants dans les instances de cette société (Conseil d'Administration et Assemblées Générales) par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2020.

Jean-Jacques LUMEAU avait été désigné pour siéger au Conseil d'Administration de la SEM SONADEV.

Il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver l'application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- désigner M. Eric PROVOST pour siéger au Conseil d'administration de la SEM SONADEV, en lieu et place de Jean-Jacques LUMEAU
- autoriser M. Eric PROVOST à accepter, pour le compte de la CARENE, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'Administration de la SEM,
- d'autoriser notre représentant au sein du Conseil d'Administration à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées, notamment, les fonctions de Vice-président du Conseil d'administration, de membre titulaire ou suppléant d'éventuelles commissions d'achats ou de comités techniques, de mandats spéciaux pour des missions particulières, etc. ;

- autoriser, M. Eric PROVOST dans l'hypothèse de sa nomination en tant que Président du Conseil d'Administration et de Directeur général, à percevoir, à titre individuel, les indemnités que les instances délibérantes de la SEM auraient décidé d'instituer en application des articles L. 225-44 à L. 225-47 du Code de commerce, dans la limite d'une rémunération mensuelle maximum correspondant à l'indice brut 146.
- autoriser le Président, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :
ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)